

EXTRAIT
DU
Registre des Arrêtés du Maire
DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : PM/2023-246

Objet : Autorisation de stationnement « AGR PISCINE »

Date de publication :

21/09/23

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,

VU le Code de la route et notamment l'article L.411-1,

VU la demande de la société AGR PISCINE sise 12 avenue des Colombes 34420 VILLENEUVE-LES-BEZIERS réceptionnée le 18 septembre 2023, concernant l'autorisation de stationner une grue au droit du 9 bis chemin de Coussergues à Vias, le vendredi 22 septembre 2023 de 8h00 à 18h00 pour la livraison d'une piscine à coque,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des usagers de cette voie,

CONSIDERANT que durant la période de stationnement de la grue le vendredi 22 septembre 2023 de 8h00 à 18h00, il convient de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1 : La société AGR PISCINE est autorisée à stationner une grue au droit du 9 bis chemin de Coussergues à Vias, le vendredi 22 septembre 2023 de 8h00 à 18h00, pour la livraison d'une piscine à coque.

ARTICLE 2 : Le stationnement de tous les véhicules est interdit au droit du 9 bis chemin de Coussergues à Vias, le vendredi 22 septembre 2023 de 8h00 à 18h00.

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle notamment la partie sur les panneaux et dispositifs de signalisation temporaire.

Le balisage nécessaire dans son ensemble sera installé, entretenu et déposé par la société AGR PISCINE, afin d'avertir les usagers de ces dispositions.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur et les véhicules en infraction pourront être mis en fourrière aux frais du contrevenant.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Marseillan, le Chef de la Police Municipale de VIAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VIAS le 18 septembre 2023

Maitre Jordan BARTIER
Maire de VIAS

